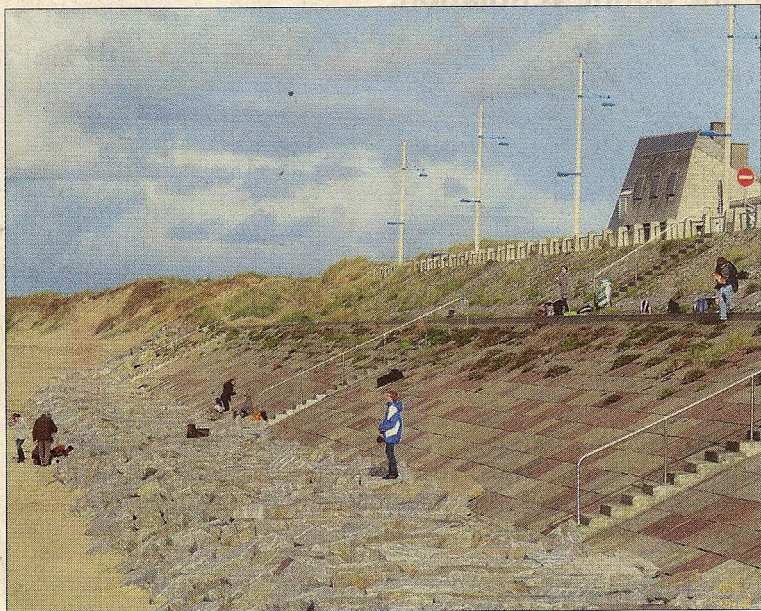


Submersion marine : une nouvelle carte des risques



Une nouvelle carte des communes concernées par des risques de submersion marine a été établie.

Depuis la catastrophe due à la tempête Xynthia de février 2010, les territoires exposés aux risques de submersion marine sont relevés avec précision. Dans la Manche, la carte qui les décrit a fait l'objet d'une mise à jour. Deux séries de mesures permettent d'établir une nouvelle carte de ces communes à risque, à l'échelle 1/25000^e.

La première provient de l'Institut géographique national qui dispose de données très fines en matière d'altitude d'un terrain. La seconde série met à jour les niveaux marins centennaux, ceux qui ont une chance sur cent d'être atteints chaque année. D'où l'établissement de la carte des zones où existent des risques de submersions marines en cas de tempête,

malgré les ouvrages de protection. Sur cette carte, le niveau marin centennal est augmenté de 20 cm à cause des effets à court terme du changement climatique.

A partir de ces informations, ce qui est autorisé et ce qui est interdit en matière d'urbanisme a été défini pour les zones situées sous le niveau marin de référence. Comme il s'agit d'une aide à la décision destinée aux maires des communes, il n'y aura pas de dérogations possibles. Une bande de précaution a été prévue dans l'hypothèse d'une brèche ou d'une rupture brutale d'un ouvrage de protection, digue ou cordon dunaire. Alors, toute nouvelle construction à l'aval immédiat de ces ouvrages doit être interdite.